

# Saint-Didier

Autor(en): **Favey, G. / Ritter, Eugène / Barbey, Frédéric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **11 (1903)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-12496>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La députation d'Argovie proposa enfin à la Diète, le 29 juillet 1831, le rétablissement de la fête commune. Zurich conseilla de s'en remettre à une commission et de jeûner, en attendant, le 8 septembre 1831, ce qui fut adopté.

L'année suivante, sur le rapport de la députation vaudoise (Charles Monnard), la Diète décida, le 1<sup>er</sup> août 1832, définitivement et à l'unanimité, de fixer au troisième dimanche du mois de septembre un jour de prières, de pénitence et d'actions de grâces, commun pour toute la Confédération.

Dès ce moment il n'y a plus à mentionner que la prétention émise en 1871 par le Conseil fédéral de faire rédiger lui-même le mandement en lieu et place des cantons <sup>1</sup>. Où la centralisation va-t-elle se nicher?

Mais le canton de Vaud donna un avis défavorable, après avoir consulté ses autorités ecclésiastiques. D'autres cantons firent de même et force fut d'y renoncer.

A. LANGIE.

---

## SAINT - DIDIER

---

Une correspondance de la *Revue historique vaudoise* signale, dans le numéro de mars dernier, une contradiction dans le dire de certains auteurs sur la vénération témoignée dans nos contrées à St-Didier. En effet, si une chapelle sous le vocable de St-Didier existait déjà en 590, le saint honoré ne saurait être l'évêque de Langres de ce nom qu'un auteur dit avoir été tué par les Vandales en 670.

Cette contradiction apparente provient de la confusion faite par des auteurs de seconde main entre des personnages distincts et vivant à des époques différentes, mais nettement distingués par les sources originales, les *Acta Sanctorum*.

L'Eglise a honoré plusieurs personnages du nom de Didier ou Dizier (*Desiderius*) ; ainsi : un évêque de Vienne mort vers 608, un

<sup>1</sup> Archinard, *Histoire de l'Eglise du canton de Vaud*, p. 163.

évêque d'Auxerre mort vers 621, un évêque de Cahors mort en 654, et d'autres encore ; aucun de ces saints ne peut être le patron de la chapelle de St-Didier qui aurait existé au VI<sup>e</sup> siècle. Mais les *Acta Sanctorum* mentionnent aussi un évêque de Langres, du même nom, mort vers 264 (V. AA. SS. mai, t. V, p. 244), dont la fête était fixée au 23 mai, et qui aurait subi le martyre à St-Dizier, en Champagne.

C'est ce saint-là qui devrait être considéré comme ayant donné son nom à notre chapelle de St-Didier. Reste l'affirmation que l'évêque de Langres aurait été tué par les Vandales. En 264, les Vandales habitaient encore la Germanie et en 670, date mentionnée par l'auteur en question, il y avait longtemps qu'ils avaient passé en Afrique ; il faudrait ne pas imputer aux Vandales le meurtre de notre saint. Cependant, la date de 264 donnée comme celle de la date du martyre de St-Didier n'est pas absolument certaine ; certaines sources donnent la date de 407, qui coïnciderait alors avec l'invasion des Vandales dans les Gaules.

Quant au saint Didier, martyrisé avec Rainfroi (*Regnifridus*), sous Childéric, il s'agit encore d'un autre personnage, d'un évêque ou d'un comte de Rennes, martyr au VIII<sup>e</sup> siècle, avec l'archidiacre Rainfroi (V. AA. SS. septembre, t. V, p. 789) ; il aurait donc vécu sous Childéric III, déposé en 752.

G. FAVEY.

\* \* \*

Il y a plusieurs saints du nom de Didier ou Dizier, *Desiderius* : deux saints italiens et cinq français. Deux de ces derniers sont ceux dont il est parlé dans la lettre de M. Jaccard : l'évêque de Langres, honoré le 23 mai ; — et un autre évêque, honoré le 18 septembre, qui est mort avec son diacre Reinfroi, *Regnifridus*. Je copie dans les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, de Mgr Duchesne, les passages qui mentionnent ces deux saints :

1. *Desiderius*, troisième évêque de Langres. D'après sa vie, écrite au commencement du septième siècle par Warnachaire, il fut victime de l'invasion des Vandales (en 407 ?)

2. « Je ne saurais, dit Mgr Duchesne, admettre au nombre des évêques certains de Rennes, le saint *Desiderius* connu par une légende (*Acta sanctorum*, tome cinquième de septembre, page 789) comme originaire et évêque d'une civitas *Rhodonis*, *Rhodonnensis*, *Hyrodomensis*. Il est dit dans ce récit que l'évêque Didier mourut assassiné en Alsace avec son diacre Regnifrid, au retour

d'un voyage de Rome, au temps d'un roi Childéric. La tradition rennaise ignore ce saint. On a essayé de le dater avec plus de précision en l'identifiant avec un évêque *Desiderius* dont la signature, sans indication de siège, figure au bas du privilège de Fontenelle, vers l'année 688. Si c'est le même, il n'a sûrement pas fait son voyage de Rome au temps de Childéric II, ni de Childéric III. Quant à la désignation de la cité épiscopale, le texte de la légende est obscur et peu autorisé. »

En conséquence, la date de la mort de l'évêque de Langres, sans être exactement fixée, se place au moment de l'invasion des Vandales en Gaule, au commencement du cinquième siècle : ce qui fait disparaître la difficulté chronologique indiquée par M. Jaccard. Quant à l'autre saint du même nom, dont M. Trouillat a cité les actes, c'est un personnage tout différent, et sur lequel on n'a que des données insuffisantes.

Eugène RITTER.

\* \* \*

Dans la livraison de mars 1903 de la *Revue historique vaudoise*, on demande comment il se fait qu'en l'an 590, il existât en Suisse, au Pays de Vaud, une église dédiée à Saint-Didier ou Dizier, alors que ce saint, d'après un texte des *Acta Sanctorum*, n'aurait vécu qu'au VII<sup>e</sup> ou VIII<sup>e</sup> siècle. Voici quelques renseignements qui serviroient peut-être à élucider la question.

Le nom de Didier est fréquent au moyen âge. Plusieurs évêques l'ont porté, et parmi les plus connus je citerai St-Didier, évêque de Bourges, mort en 550, saint Didier, évêque de Vienne, mort en 608, St-Didier, évêque de Cahors, mort en 654.

Quant aux martyrs Desiderius et Regnifridus, cités par Trouillat et dont les Bollandistes ont publié les actes, je ne crois pas qu'on doive les rattacher au saint qu'on honorait en Suisse au VI<sup>e</sup> siècle. Tout porte à croire qu'ils vécurent au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle et qu'ils subirent le martyre en Alsace.

Par contre, il est un autre saint du nom de Didier aussi, évêque de Langres et martyrisé en Champagne, *au milieu du III<sup>e</sup> siècle*.<sup>1</sup> Sa vie, en partie légendaire, a été publiée dans les *Acta Sanctorum*,

<sup>1</sup> En 264, lors de la destruction de Langres par les Germains, les reliques de St-Didier furent transportées momentanément dans une forteresse construite par les Romains sur le territoire du village d'Olonne (aujourd'hui Lanoue). La présence de ces reliques attira dans la localité une foule de pèlerins et l'ancienne forteresse s'appela désormais Saint-Didier aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Haute-Marne, (arrondissement de Wassy).

mai, t. V, p. 244-246. Elle est l'œuvre de Warnaharius, clerc de l'église de Langres, qui vivait au début du VII<sup>e</sup> siècle. On trouve dans le diocèse de Langres plusieurs localités qui portent le nom de ce saint.

Si la donation de Gontran, roi des Burgondes, à Saint-Sigon en 590, <sup>1</sup> rapportée par le cartulaire de Notre-Dame de Lausanne <sup>2</sup> est authentique, c'est Saint-Didier, évêque de Langres, qu'on honorerait, me semble-t-il, au VI<sup>e</sup> siècle en Suisse. Malgré le caractère légendaire de sa biographie, son existence au III<sup>e</sup> siècle ne saurait être mise en doute. Studer a fait erreur en plaçant sa mort en 670.

Frédéric BARBEY,  
archiviste-paléographe.

---

## REGISTRE DES BIENS ET REVENUS DE LA CURE DE POMY

Renovés en 1760 et 1761

*Communiqué par M. Gustave HERWIG* <sup>3</sup>

Pour démontrer l'origine des Droits de la Cure de Pomy, leur commutation, l'Etablissement de la Cure et Paroisse du dit Lieu,

<sup>1</sup> J'ai cependant de la peine à admettre cette date de 590, que fournit Martignier et de Crousaz. Les éditeurs du cartulaire de Romainmôtier (t. III des *Mém. et Doc.*, p. VI) donnant l'an 501 et ceux du cartulaire de Notre-Dame de Lausanne l'an 600; de plus il se trouve que dans le texte le présent acte est transcrit en marge. D'une écriture contemporaine ou postérieure? Je l'ignore. En tout cas cet acte mériterait d'être étudié et critiqué.

<sup>2</sup> ...Notum sit .. quia placuit nobis... concedere... quandam cellulam... nuncupante Balmeta que est constructa in honore Sancti Desiderii. (*Mém. et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. VI, p. 30.)

<sup>3</sup> Je remercie ici M. le pasteur Pérusset, à Pomy, pour la grande bienveillance avec laquelle il m'a facilité l'abord des documents renfermés dans sa cure. Pendant les mois d'août et de septembre, j'ai eu le plaisir de les étudier, tantôt chez lui, tantôt sous les beaux ombrages de son jardin, qu'il a toujours mis à ma disposition avec une amabilité dont je lui suis bien reconnaissant.

Je transcris à la lettre, en conservant avec soin le style et l'orthographe, les pièces inédites qui m'ont paru avoir un intérêt historique suffisant pour être publiées.

G. H.